



## Demande de propositions (DP)

Appel à projets de recherche sur l'admission aux facultés de médecine dentaire au Canada

### 1. Introduction et contexte

En 2019, l'Association dentaire canadienne (ADC) s'est engagée à investir 1 million de dollars afin de soutenir la recherche sur les processus d'admission aux facultés de médecine dentaire au Canada. Cet investissement visait à renforcer les données probantes à l'appui des outils et des processus d'admission et d'en assurer leur pertinence continue pour la profession. En collaboration avec les facultés de médecine dentaire canadiennes et avec d'autres partenaires, l'ADC a établi un programme national de recherche axé sur la validité prédictive, l'équité, les compétences professionnelles et l'identification de pratiques prometteuses en matière d'admission.

Après les perturbations causées par la pandémie, l'ADC a réuni de nouveau son comité de recherche sur les admissions en 2025 afin de réévaluer les priorités et de déterminer les possibilités d'utilisation des fonds de recherche restants. Les consultations menées par la suite, notamment la Conférence ADC-ACFD sur les admissions de 2026, ont confirmé l'intérêt à soutenir des projets de recherche supplémentaires susceptibles d'améliorer les processus d'admission aux programmes canadiens de D.M.D. et de D.D.S.

Dans le cadre de cet appel à propositions, l'ADC invite les chercheurs à concevoir et à proposer un projet original lié aux admissions dans les facultés de médecine dentaire. Le sujet de recherche est volontairement laissé à la discrétion des candidats. Les travaux proposés doivent répondre à une question clairement définie en lien avec les admissions, démontrer leur pertinence pour la formation dentaire canadienne et avoir le potentiel de produire des résultats ou des recommandations pratiques fondés sur des données probantes.

## 2. Portée des travaux

Il est de la responsabilité des candidats de définir la question de recherche, les objectifs, le devis de recherche, la méthodologie, les résultats attendus et l'approche de mobilisation des connaissances. Les projets peuvent porter sur tous aspects concernant les admissions aux facultés de médecine dentaire, pourvu que les travaux proposés soient réalisables, rigoureux et respectent l'objectif d'améliorer les processus d'admission aux programmes de D.M.D. et de D.D.S. au Canada.

### **Domaines de recherche possibles**

Les sujets peuvent inclure, sans s'y limiter :

- La validité, la fiabilité, l'équité ou l'utilité des outils d'admission et des méthodes de sélection;
- L'évaluation des candidats, l'examen des dossiers, les entrevues, les tests ou les processus décisionnels;
- L'équité, la diversité, l'inclusion, l'accessibilité et les obstacles liés aux admissions;
- Les programmes d'accès, les initiatives de recrutement, de sensibilisation ou de soutien aux candidats;
- Les caractéristiques des candidats, les compétences professionnelles ou les prédictors de réussite dans les études dentaires;
- Les politiques d'admission, la gouvernance, la normalisation, l'innovation ou la collaboration inter-institutionnelle;
- L'utilisation des technologies, des données ou des approches émergentes dans les admissions;
- Les résultats des admissions et leurs liens avec les performances académiques, précliniques, cliniques ou professionnelles.

Les exemples ci-dessus sont fournis à titre indicatif et ne visent pas à limiter la portée des propositions admissibles. Les candidats peuvent soumettre des projets portant sur d'autres sujets, à condition qu'un lien clair avec les admissions en médecine dentaire soit démontré.

## 3. Principaux résultats attendus

- **Plan de travail du projet :** Un plan détaillé précisant la méthodologie, les échéanciers, les jalons, les responsabilités, les indicateurs de réussite et l'approche de communication.
- **Rapports d'étape :** Des rapports d'avancement semestriels décrivant les travaux réalisés, les résultats préliminaires, les activités à venir, les risques et tout ajustement proposé.
- **Présentations intermédiaires :** Des présentations au Comité sur les outils d'évaluation des admissions aux facultés de médecine dentaire, sur demande, afin de partager les progrès réalisés ou les résultats préliminaires.
- **Rapport définitif :** Un rapport complet présentant la question de recherche, la méthodologie, les résultats, les limites, les conclusions et des recommandations concrètes.

## 4. Rapports et gouvernance

- Le ou la responsable de l'équipe de recherche retenue relèvera d'un chef de projet désigné par l'ADC.
- Des mises à jour seront présentées au Comité sur les outils d'évaluation des admissions aux facultés de médecine dentaire, notamment concernant les progrès, les risques et les résultats préliminaires.
- La personne chargée des recherches pourrait être invitée à participer à certaines réunions du comité afin de présenter des résultats intermédiaires.

## 5. Exigences relatives à la proposition

Les personnes intéressées doivent soumettre une proposition comprenant :

- Le résumé du projet en une page;
- La proposition principale (maximum de 5 pages);
- La présentation de l'équipe de recherche comprenant une description d'une page mettant en valeur l'expertise et l'expérience pertinentes de l'équipe, ainsi que des curriculum vitae ou notices biographiques de deux pages pour chacun des candidats;

- L'échéancier du projet et les principales étapes;
- Le budget du projet.

Tous les documents doivent être présentés avec un interligne simple et une police de 12 points.

## 6. Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- Expérience et expertise pertinentes de l'équipe de recherche, y compris la collaboration interinstitutionnelle ainsi que la diversité des parcours et des types d'expérience des candidats (25 %);
- Approche méthodologique et justification des méthodes proposées (25 %);
- Cohérence de la proposition par rapport à l'objectif d'amélioration des admissions aux programmes de DMD et DDS (20 %);
- Clarté des indicateurs de réussite du projet (20 %);
- Pertinence du budget proposé (10 %).

## 7. Modalités de soumission

- **Méthode de soumission** : Veuillez transmettre votre proposition par courriel à Isabelle Gingras à l'adresse suivante : [igingras@cda-adc.ca](mailto:igingras@cda-adc.ca).
- **Questions et demandes de renseignements** : Toutes les demandes d'information doivent être adressées à Isabelle Gingras à [igingras@cda-adc.ca](mailto:igingras@cda-adc.ca).

## 8. Échéancier

| Étapes                                     | Date                           |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| Publication de la DP                       | 1 <sup>er</sup> septembre 2026 |
| Date limite de soumission des propositions | 6 novembre 2026                |

|                             |                                                                                     |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Communication des résultats | Janvier 2027                                                                        |
| Début du projet             | Février 2027                                                                        |
| Rapports d'étape            | Tous les six mois                                                                   |
| Rapport définitif           | Deux ans après le début du projet (avec possibilité d'une prolongation de deux ans) |

## 9. Confidentialité

Tous les renseignements partagés pendant le processus de soumission et tout au long du projet doivent être traités de façon confidentielle. Avant que des renseignements ne soient communiqués, les soumissionnaires devront signer une entente de confidentialité. Les documents internes seront transmis uniquement après la signature d'une entente de non-divulgence.

## 10. Budget

Le budget prévu pour ce projet est estimé entre 50 000 \$ et 225 000 \$. Les répondants sont encouragés à soumettre des propositions se situant dans cette fourchette et à fournir une justification claire des coûts proposés. Le budget définitif sera établi en fonction de la portée des travaux, de la valeur ajoutée proposée et de l'alignement avec les objectifs du projet. Les propositions dépassant le plafond indiqué pourraient ne pas être retenues, à moins qu'une valeur exceptionnelle ne soit clairement démontrée.